

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 MARS 2018

Étaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 29-180322-DEV-

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS-PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

PEPINIERE D'ENTREPRISES : LOCATION TEMPORAIRE D'UN BUREAU

M. AURISSET précise que Monsieur Mickaël CAMPION, gérant de la société CSTI (Chaudronnerie, Soudure, Tuyauterie et Inox) située au parc d'activités P Lanneretonne, va réaliser des travaux de réhabilitation de ses locaux consistant au réaménagement des bureaux et à la réfection de la façade du bâtiment.

Il est en recherche d'une solution de relogement de son service administratif le temps des travaux, pour une durée de deux mois maximum (mars/ avril 2018).

La proximité de la pépinière d'entreprises, qui dispose de quatre bureaux disponibles, lui permettrait de poursuivre son activité dans de bonnes conditions. Aussi, il a sollicité par courrier, à titre exceptionnel, la location provisoire d'un bureau.

Cette location pourrait être fixée au tarif en vigueur, soit 190,80 € HT (228,96 € TTC) par mois comprenant un loyer mensuel de 100,80 € HT et un forfait service mensuel de 90 € HT pour l'accès aux espaces communs, le chauffage et l'électricité.

Ainsi, il est proposé de signer une convention de location d'un bureau pour une durée maximum de deux mois.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la société CSTI et à réaliser les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03.04.18

Le Président



Daniel LACRAMPE

